

REFUS PROVISOIRE TOTAL DE PROTECTION

notifié au Bureau International de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) selon la règle 17(1) du Règlement d'Exécution Commun à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et au Protocole relatif à cet Arrangement

<p>I. OFFICE QUI FAIT LA NOTIFICATION :</p> <p>Agence d'Etat pour la Propriété Intellectuelle (AGEPI), rue Andrei Doga, no. 24 / 1, MD-2024 Chişinău, République de Moldova</p> <p style="text-align: right;">Téléphone: (37322) 400 - 541 fax.: (37322) 44-01-19</p>
<p>II. NO DE L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL FAISANT L'OBJET DU REFUS: 0663019</p>
<p>III. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL FAISANT L'OBJET DU REFUS :</p> <p style="text-align: center;">Mitteldeutscher Warenzeichenverband NARVA e.V. Altmarkt 12, 08523 Plauen, Allemagne</p>
<p>IV. INFORMATIONS CONCERNANT LE TYPE DE REFUS PROVISOIRE:</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Refus provisoire total fondé sur un examen d'office</p> <p><input type="checkbox"/> Refus provisoire total fondé sur une opposition</p> <p><input type="checkbox"/> Refus provisoire total fondé la fois sur un examen d'office et sur une opposition</p> <p style="margin-left: 20px;">i) Nom de l'opposant :</p> <p style="margin-left: 20px;">ii) Adresse de l'opposant :</p>
<p>V. INFORMATIONS CONCERNANT LA PORTÉE DU REFUS PROVISOIRE:</p> <p style="text-align: center;">Le refus provisoire total concerne tous les produits et services.</p>
<p>VI. MOTIFS DE REFUS [(le cas échéant, voir la rubrique V II)] :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Marque(s) antérieure(s):</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Autres motifs :</p> <p>La dénomination "NARVA" (est une ville estonienne située au nord-est du pays, dans la région administrative du Virumaa oriental, sur la frontière avec la Russie, source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Narva) dont la marque déposée est constituée, ne peut pas être enregistrée en qualité de marque, parce qu'elle est constituée d'un signe qui peut servir dans le commerce pour désigner la provenance géographique de tous les produits des classes 09, 11 mentionnés dans la demande.</p> <p>En même temps, la dénomination peut induire en erreur le public consommateur en ce qui concerne la provenance géographique de tous les produits des classes 09, 11 mentionnés dans la demande.</p>

(La Loi no.38-XVI/2008 sur la protection des marques de la République de Moldova, Art. 7(1) c, 7(1) g, 8(1) b).

VII. INFORMATIONS RELATIVES DES MARQUES ANTÉRIEURES :

- i) Date et numéro de dépôt et, le cas échéant, date de priorité :
30.03.2009, no. 025205
- ii) Date et numéro d'enregistrement (s'ils sont disponibles) :
13.08.2010, no. 20329
- iii) Nom et adresse du titulaire :
Narvi Oy Yrittäjätie 1A, 27230 Lappi, Finlande
- iv) Reproduction de la marque :

NARVI

- v) Liste des produits et services pertinents (cette liste peut, être rédigée dans la langue de la demande antérieure ou de l'enregistrement antérieur) :

cl.09 - aparate și instrumente de birou, nautice, geodezice, fotografice, cinematografice, optice, de măsurare, de măsurare, de semnalizare, de control (verificare), de siguranță (salvare) și didactice; aparate și instrumente pentru conducerea, distribuirea, transformarea, acumularea, reglarea sau comanda curentului electric; aparate pentru înregistrarea, transmiterea, reproducerea sunetului sau imaginilor; suporturi de înregistrare magnetice, discuri acustice; distribuitoare automate și mecanisme pentru aparate cu preplată; case înregistratoare, mașini de calculat, echipament pentru prelucrarea informației și calculatoare; extinctoare.

cl.11 - aparate de iluminat, de încălzit, de producere a vaporilor, de gătit, de refrigerare, de uscare, de ventilare, de distribuire a apei și instalații sanitare.

- i) Date et numéro de dépôt et, le cas échéant, date de priorité :
- ii) Date et numéro d'enregistrement (s'ils sont disponibles) :
24.02.2009, no. 999929
- iii) Nom et adresse du titulaire :
Narvi Oy Yrittäjätie 1 A FI-27230 Lappi, Finlande
- iv) Reproduction de la marque :

NARVI

- v) Liste des produits et services pertinents (cette liste peut, être rédigée dans la langue de la demande antérieure ou de l'enregistrement antérieur) :

cl.11 - Appareils d'éclairage, de chauffage, de production de vapeur, de cuisson, de réfrigération, de séchage, de ventilation, de distribution d'eau et installations sanitaires.

- i) Date et numéro de dépôt et, le cas échéant, date de priorité :
19.06.2017
- ii) Date et numéro d'enregistrement (s'ils sont disponibles) :
20.10.2017, no. 1403873
- iii) Nom et adresse du titulaire :
Nagwa Limited Queen Caroline House, 3 High Street Windsor, Berkshire
SL4 1LD, Royaume-Uni
- iv) Reproduction de la marque :

NAGWA

- v) Liste des produits et services pertinents (cette liste peut, être rédigée dans la langue de la demande antérieure ou de l'enregistrement antérieur) :

cl.09 - ũ applications logicielles; applications logicielles mobiles, applications téléchargeables pour dispositifs multimédias; fichiers audio téléchargeables; fichiers d'images téléchargeables; podcasts; ũ publications électroniques téléchargeables; ũ

La décision finale sera résolue après la décision finale sur la marque internationale no. 1403873.

VIII. DISPOSITIONS ESSENTIELLES CORRESPONDANTES DE LA LÉGISLATION APPLICABLE :

Loi no.38-XVI/2008 sur la protection des marques de la République de Moldova (extrait)

Art. 7 Motifs absolus de refus (1) Sont refusés à l'enregistrement: c) les marques qui sont composées exclusivement de signes ou d'indications pouvant servir, dans le commerce, pour désigner l'espèce, la qualité, la quantité, la destination, la valeur, la provenance géographique ou l'époque de la production du produit ou de la prestation du service, ou d'autres caractéristiques de ceux-ci; g) les marques qui sont de nature à tromper le public sur la provenance géographique, la qualité, ou la nature du produit ou du service. Article 8 Motifs relatifs de refus (1) Hormis les motifs de refus prévus à l'art. 7, on va refuser la marque et dans le cas lorsque la marque: b) est identique ou similaire à une marque antérieure et en raison de son identité ou de sa similitude avec la marque antérieure et en raison de l'identité ou de la similitude des produits ou des services que les deux marques désignent, il existe un risque de confusion dans l'esprit du public consommateur; le risque de confusion comprend le risque d'association avec la marque antérieure.

IX. INFORMATIONS CONCERNANT LA POSSIBILITÉ DE PRÉSENTER UNE REQUÊTE EN REEXAMEN OU UN RECOURS :

- i) Délai pour présenter une requête en réexamen ou un recours : deux mois, à compter de la réception du présent refus.
- ii) Autorité auprès de laquelle la requête en réexamen ou le recours doit être déposée : Agence d'Etat pour la Propriété Intellectuelle (AGEPI), (voir rubrique I ci-dessus)
- iii) Nécessité de déposer la requête en réexamen ou le recours dans une langue particulière ou par l'intermédiaire d'un mandataire qui a son adresse sur le territoire de la partie contractante : la requête en réexamen doit être présentée dans la langue officielle de la République de Moldova; assistance d'un mandataire local (art.29(2), (3) de la Loi No. 38/2008) ou d'une personne affiliée ou un représentant de celui-ci (art.29(2f) de la Loi No. 38/2008) obligatoire.
- iv) Conditions supplémentaires, le cas échéant : la requête en réexamen doit être présentée sur un formulaire standard approuvé par AGEPI <http://agepi.gov.md/en/formulare/trademarks>, faisant l'objet de paiement de la taxe prescrite.

X. SIGNATURE OU SCEAU OFFICIEL DE L'OFFICE QUI FAIT LA NOTIFICATION :



XI. DATE D'ENVOI DE LA NOTIFICATION AU BUREAU INTERNATIONAL : 2018.08.21